

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune BOURBONNE LES BAINS

DEL-2022- 17

DEPARTEMENT  
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice 19
- présents 15
- votants 17
- absents 2

**Du mercredi 16 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux le 16 mars, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

**OBJET**

**Renouvellement des membres du bureau des associations foncières de remembrement des communes de Genrupt et Villars Saint-Marcellin, Communes associées à Bourbonne les Bains**

Étaient présents : André NOIROT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Procurations : Elie PERRIOT à Christian TROISGROS, Delphine ANDRÉ à Marie-France MERCIER

Étaient absents excusés : Elie PERRIOT, Delphine ANDRÉ

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21 mars 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 mars 2022

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*VU l'article R.133-3 du Code Rural,*

Madame Christiane GOURLOT, Maire-Délégué de Villars Saint-Marcellin, informe le Conseil Municipal que le mandat des membres des Associations Foncières de Remembrement des Communes associées de Genrupt et Villars Saint-Marcellin est arrivé à échéance.

Il est donc nécessaire de désigner des propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement : deux membres pour l'Association Foncière de Remembrement de Genrupt et trois membres pour l'Association Foncière de Remembrement de Villars Saint-Marcellin.



Par conséquent, Madame Christiane GOURLOT, Maire-Déléguée de Villars Saint-Marcellin, demande à l'assemblée de bien vouloir procéder, au scrutin public, à la désignation des membres suivants :

**Association Foncière de Remembrement de Genrupt :**

- Monsieur Patrice RENAUX,
- Monsieur Stéphane SIMON

**Association Foncière de Remembrement de Villars Saint-Marcellin :**

- Monsieur Jean-Pierre GOURLOT,
- Monsieur Anthony LEPAGE,
- Monsieur Philippe GÉNY

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix POUR et 1 n'ayant pas pris part au vote (Christiane GOURLOT), décide de désigner les membres pour les Associations Foncières de Remembrement de Genrupt et Villars Saint-Marcellin, à savoir :

**Association Foncière de Remembrement de Genrupt :**

- Monsieur Patrice RENAUX,
- Monsieur Stéphane SIMON

**Association Foncière de Remembrement de Villars Saint-Marcellin :**

- Monsieur Jean-Pierre GOURLOT,
- Monsieur Anthony LEPAGE,
- Monsieur Philippe GÉNY

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 21 mars 2022

  
Monsieur André NOIROT